

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une  
demande d'approbation référendaire

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le **30 août 2016** sur le premier projet de règlement numéro **300-3-2016**, le conseil municipal a adopté, à la séance du **6 septembre 2016** le second projet de règlement **300-3-2016** révisé quant à l'article **579** :

### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-3-2016

Règlement amendant le règlement de zonage 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Créer la zone H3-27 (*terrain privé adjacent au parc des Moissons*) à même la zone P1-27 ;
- Ajouter la grille des spécifications de la zone H3-27 (*terrain privé adjacent au parc des Moissons*);
- Modifier l'article 579 applicable au stationnement de véhicules lourds sur un terrain résidentiel ;
- Modifier l'article 465.1 applicable aux bâtiments temporaires pour la sous-catégorie d'usages « Établissements d'enseignement (P202) » afin de retirer les exigences relatives au nombre de cases additionnelles de stationnement à fournir.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande relative à la disposition ayant pour objet de:

- Créer la zone H3-27 à même la zone P1-27 ;
- Ajouter la grille des spécifications de la zone H3-27 ;
- Modifier l'article 579 applicable au stationnement de véhicules lourds sur un terrain résidentiel ;
- Modifier l'article 465.1 applicable aux bâtiments temporaires pour la sous-catégorie d'usages « Établissements d'enseignement (P202) » afin de retirer les exigences relatives au nombre de cases additionnelles de stationnement à fournir.

**Zone concernée :** P1-27

**Zones contiguës :** P2-15, H1-84, A1-08, H1-85, H1-83, H1-82, H1-74, C2-03, H3-25, H1-80, H2-11

